



## Arrêté fédéral II concernant le plan financier pour les années 2020 à 2022

du 13 décembre 2018

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu les art. 126 et 167 de la Constitution<sup>1</sup>,  
vu l'art. 143 de la loi du 13 décembre 2002 sur l'Assemblée fédérale<sup>2</sup>,  
vu l'art. 12, al. 2, de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur le fonds d'infrastructure<sup>3</sup>,  
vu l'art. 4, al. 1, de la loi fédérale du 21 juin 2013 sur le fonds de financement de  
l'infrastructure ferroviaire<sup>4</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 22 août 2018<sup>5</sup>,

*arrête:*

### **Art. 1** Plan financier 2020–2022

Il est pris acte du plan financier de la Confédération suisse pour les années 2020 à 2022.

### **Art. 2** Mandats visant à modifier le budget 2020 assorti d'un plan intégré des tâches et des finances 2021–2023

Les mandats suivants visant à modifier le plan financier sont confiés au Conseil fédéral:

- a. 107 Tribunal pénal fédéral  
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire):  
2020: 13 591 300 francs  
2021: 13 491 300 francs  
2022: 13 511 300 francs

<sup>1</sup> RS **101**

<sup>2</sup> RS **171.10**

<sup>3</sup> RS **725.13**

<sup>4</sup> RS **742.140**

<sup>5</sup> Non publié dans la FF.

- b. 107 Tribunal pénal fédéral  
A200.0002 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) Cour d'appel (nouveau):  
2020: 2 814 800 francs  
2021: 2 814 800 francs  
2022: 2 814 800 francs
- c. 306 Office fédéral de la culture  
A231.0131 Musées, collections, réseaux de tiers:  
2020: 12 907 700 francs  
2021: 13 035 100 francs  
2022: 13 160 200 francs
- d. 504 Office fédéral du sport  
A231.0109 Manifestations sportives internationales:  
Un montant de 2 000 000 de francs est inscrit au budget 2020 assorti d'un plan des tâches et des finances 2021–2023 pour l'organisation des Championnats du monde de cyclisme 2020
- e. 504 Office fédéral du sport  
A231.0109 Manifestations sportives internationales:  
Un crédit d'engagement est sollicité au plus tard dans le cadre du budget 2023 assorti d'un plan des tâches et des finances 2024–2026 pour l'organisation des Championnats du monde de cyclisme 2024. Les fonds nécessaires sont inscrits aux budgets 2023 et 2024
- f. 606 Administration fédérale des douanes  
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire):  
2020: 878 847 700 francs  
2021: 877 118 600 francs  
2022: 879 477 400 francs
- g. 614 Office fédéral du personnel  
Groupe de prestations 2: Services en matière de personnel
- Objectif: Consultation sociale du personnel: La CSPers traite tous les cas qui lui sont soumis et en assure le suivi jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée
  - Paramètre: Taux de réinsertion obtenu grâce à la gestion de cas (% , min.)
  - Valeur cible pour la période 2020–2022: 70

**Art. 3** Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération

Il est pris acte du plan financier du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération pour les années 2020 à 2022.

**Art. 4** Fonds de financement de l'infrastructure ferroviaire

Il est pris acte du plan financier du fonds de financement de l'infrastructure ferroviaire pour les années 2020 à 2022.

**Art. 5** Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil national, 13 décembre 2018

La présidente: Marina Carobbio Guscetti

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 13 décembre 2018

Le président: Jean-René Fournier

La secrétaire: Martina Buol

